

mais cela nous a coûté environ 80c. le boisseau l'année dernière. Nous ne demandons pas que les frais dans l'Ouest soient haussés à ce niveau, mais les agriculteurs de l'Ontario doivent payer des frais de transports élevés, de sorte qu'il faudrait élaborer un système qui soit un compromis entre les deux, qui nous permette d'être compétitifs et ne nous empêche pas d'exporter à l'étranger, tout en étant plus équitable pour tous les Canadiens.

Un député a parlé il y a quelques minutes de la possibilité de subventionner le transport vers l'Ouest des produits fabriqués dans l'Est. A ce propos, je dois dire que j'ai comparé les prix à maintes occasions, aussi bien chez les quincailliers que chez les plombiers, et les prix dans l'Ouest sont à peu près les mêmes que ceux que je suis moi-même appelé à payer dans ma localité, car les fabricants ajoutent pour le transport un facteur d'uniformisation lorsqu'ils établissent le prix de leurs produits. Il est indispensable qu'ils l'ajoutent afin de demeurer concurrentiels, et c'est pourquoi, à notre tour, nous participons à ces frais de transport pour qu'ils puissent acheminer leurs produits à partir des régions manufacturières vers l'Ouest.

M. Neil: Monsieur le Président, le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) nous a saisis il y a quelques mois de cela d'un projet de loi tendant à modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers sous prétexte que les agriculteurs étaient en proie à de graves difficultés financières. Il a assisté aux mêmes réunions de comité que moi, et il a entendu les porte-parole des banques et de la Société du crédit agricole expliquer que près de 10 p. 100 des agriculteurs étaient dans une mauvaise passe financière. Le député soutient qu'une dépense supplémentaire de \$2800 en moyenne ne nuira pas à l'agriculteur. Croit-il sincèrement ce qu'il avance?

Si la collectivité agricole est mal-en-point et que le dixième des agriculteurs ont de gros ennuis d'argent, dans certains cas, cette augmentation moyenne de \$2800 atteindra dans certains cas \$6000 ou \$7000 dans l'Ouest, ce qui suffira à acculer les cultivateurs à la faillite. Comment le député justifie-t-il que l'on double le tarif du Nid-de-Corbeau en deux ou trois ans et qu'on le quintuple en dix ans?

M. Ferguson: Monsieur le Président, on a oublié que j'avais, à titre d'exemple, avancé ces chiffres pour une exploitation agricole de quelque 1200 acres sur laquelle seraient cultivés quelque 700 acres de blé. Quant aux 500 autres acres, j'ose espérer qu'ils ne seraient pas laissés en jachère. Le propriétaire pourrait par exemple faire de l'élevage de poulets et avoir peut-être 15,000 poules pondeuses. S'il réalise des bénéfices de 2.7 c. en moyenne par douzaine d'œufs, son bénéfice total s'élèverait à \$8,500, sans oublier qu'il lui faudrait cultiver de l'orge sur quelque 450 acres pour nourrir cette volaille. Cet agriculteur réussira sans doute à faire une certaine marge de bénéfice là-dessus, du moins je l'espère. Voilà pourquoi j'estime que le propriétaire de pareille exploitation agricole aurait les moyens de payer plus cher pour le transport de ses denrées jusqu'au marché, comme sont d'ailleurs tenus de le faire des agriculteurs de l'Est.

Dans cet exemple, j'ai supposé que ces 450 acres ne seraient pas laissées en jachère. Sauf erreur, je crois savoir que de grandes étendues de terres agricoles sont laissées en jachère dans l'Ouest, mais pas autant qu'à une certaine époque, car les agriculteurs ont découvert que ce procédé accentuait la salinité du sol, ce qui en affaiblit la productivité.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Il y a bien d'autres activités qui rapporteraient un revenu supplémentaire à l'exploitation agricole et permettraient d'utiliser la production céréalière sur place. J'ai parlé d'un établissement avicole à titre d'exemple seulement. C'est un aspect de la question qu'il ne faut pas perdre de vue.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser au député. Au dire du député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson), parce que l'augmentation ne s'appliquera pas toute la même année, elle ne sera pas aussi brutale qu'on le dit et que le prétend, en exagérant, le gouvernement de la Saskatchewan. Je me demande si c'est tellement mieux pour une victime de recevoir cinq coups dont l'intensité augmente chaque fois que de se faire asséner un seul grand coup de massue, car c'est exactement ce qui va se produire.

Là-dessus aussi, je pense comme le député de Moose Jaw (M. Neil). Je me demande, monsieur le Président, ce qu'il va advenir de ceux qui, parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer \$3,000 de plus, vont rejoindre les 10 p. 100 d'agriculteurs en faillite et faire passer la proportion à 20 p. 100, comme le prédit le député de Moose Jaw?

Depuis cinq ans, de nombreux agriculteurs de ma circonscription ne peuvent pas accuser plus de \$4,000 ou \$5,000 de bénéfices. S'ils devaient payer deux fois plus en frais de transport, ils seraient immédiatement déficitaires. La proportion de faillites agricoles passerait immédiatement à 20 p. 100.

M. Ferguson: Monsieur le Président, je suis étonné d'entendre mon collègue émettre cette idée car, bien sûr, les paiements définitifs pour l'année-récolte 1983 ne seront pas versés avant 1984. Qui sait quels seront alors les prix des produits agricoles? J'espère en tout cas que le prix de l'orge, qui s'établit à \$94 la tonne métrique en Alberta pour l'orge à livrer en juin de cette année ou \$95 la tonne métrique à Winnipeg, sera plus élevé à la prochaine année-récolte.

J'ajoute que le temps humide et frais que nous avons, l'ensemencement tardif aux États-Unis et le programme américain PICK sont autant de facteurs dont la combinaison constitue un stimulant formidable pour nos céréaliculteurs. Ces changements ne se sont peut-être pas encore fait sentir, mais les agriculteurs vont en bénéficier. Avec les années, l'effet minime du renchérissement des coûts de transport va être compensé par la hausse des prix.

● (1510)

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-155, non pas parce que cette mesure m'enchantait à ce point, mais bien parce que, comme le ministre l'a déclaré, il pourrait très bien s'agir d'un débat historique. Je suis heureux que le ministre soit parmi nous pour entendre mes observations.

Lorsque nous étudions la manutention du grain de l'Ouest, il ne faut pas simplement se pencher sur la question du transport. Comme l'a si bien signalé le député de Végréville (M. Mazankowski), nous devons tenir compte du problème des agriculteurs qui doivent acheminer leurs céréales sur 1,500 à 2,000 milles pour les amener à la côte. Ils font concurrence à des céréaliers de pays qui sont à 200 milles ou moins de la côte.

Étant donné ce problème et des nombreux autres problèmes qui affligent l'agriculture canadienne, nous devons tenir compte des avantages que l'agriculture a permis de retirer au Canada et notamment au secteur industriel. C'est dans ce